

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 21 Juin 2018**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 4

L'an deux mille dix-huit, le 21 Juin 2018 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire :

NOM	Prénom	Présent	Absent	le cas échéant pouvoir donné à
DELAFOSSÉ	Anne-Marie	x		
POLLET	Florence	x		
BLEUZEN	Jean-Claude	x		
LECOMTE	Catherine	x		
MATTLE	Michel	x		
CONSEIL	Vincent	x		
GUEDIN	Nathalie		x	Catherine LECOMTE
DUVAL	Jacques		x	Jean-Claude BLEUZEN
AGUADO	Anthony	x		
JOLY	Sylvie	x		
DUJARDIN	André	x		
BOUREL-CASAERT	Isabelle	x		
LAMOTTE	Sébastien	x		
PREVOST	Ginette	x		
GENESTE	Didier	x		
BENARD	Daniel		x	
PAMART	Ambroise		x	Vincent CONSEIL
HUET	Vincent		x	Anne-Marie DELAFOSSE

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

Madame le Maire demande à l'assemblée, d'ajouter à l'ordre du jour :

- Externalisation entretien du cimetière

Affaires générales

1- Délibération : Règlement intérieur périscolaire 2018-2019

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-28 à L.2122-29 ; L.2131-1 ; L2221-3 et L2331-2 ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Santé publique ;

Vu le règlement intérieur périscolaire de la Commune de Préaux ;

A 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre, l'assemblée délibérante adopte le règlement intérieur périscolaire.

Monsieur Geneste intègre la séance.

2- Délibération Transport scolaire : Collège Isneauville

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir reconduire la même participation que l'an dernier pour les élèves allant au Collège de secteur (Collège Lucie Aubrac à Isneauville), à savoir 60€ sur les 130€ demandés. Cette participation concernera les 1^{er} et 2^{ème} enfants. Pour les 3^{ème} enfants et les suivants, elle sera de 15€, dans la mesure où la participation demandée aux familles est de 30€.

Pour rappel, la Région Normandie gère dorénavant les transports scolaires.

A l'unanimité des membres en exercice, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer une aide financière de 60€ pour les 1^{er} et 2^{ème} enfants se rendant en bus au Collège d'Isneauville.
- D'attribuer une aide financière à hauteur de 15€ pour les 3^{ème} enfants et suivants se rendant en bus au Collège d'Isneauville

Affaires financières

3- Délibération Tarifs cantine et périscolaire 2018-2019

Madame le Maire propose aux élus de reporter les mêmes tarifs que l'an dernier, en effet la prestation auprès d'ISIDORE n'a que peu évolué et ne nécessite pas de répercuter cette évolution sur les familles.

Suite à ces éléments, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour la cantine et l'ALSH périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Prestation maternelle : 2.85€

Prestation élémentaire : 2.96€

Prestation repas enfants extérieurs : 4.07€

Prestation adulte : 4.92€

Accueil enfant avec panier repas : 1€

Forfait goûter : 3.16€ (1h) de 16h30 à 17h30

Créneaux du matin : 1.07€ de de 7h30 à 7h55, 7h56 à 8h20

Créneaux de l'après-midi : 1.07€ 17h30 à 17h59 et de 18h à 18h29

Créneau de 15 min l'après-midi : 0.54€ de 18h30 à 18h45

Facturation supplémentaire l'après-midi : 1.07€ par quart d'heure supplémentaire

Monsieur Aguado intègre la séance.

4- Délibération CCICV Fonds de concours Voirie programme 2018

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles des articles L5214-1 et suivants et particulièrement de l'article L5214-16 V, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 « Libertés et responsabilités locales »

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la communauté de communes et la charte de voirie de la CCICV,

Vu la délibération de la Communauté de communes du 12 Décembre 2017 actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2018, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :

- **1600€ en fonctionnement pour la Rue du Quesnay**
- **10400 € en investissement pour l'Impasse de la Folletière**

L'imputation en investissement s'effectuera sur le compte **2041512** « subventions d'équipements aux organismes publics » et **en fonctionnement** sur le compte **657351** « subventions de fonctionnement aux organismes publics »

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'auparavant la participation de la commune s'élevait à 20%.

5- Délibération : demande de subventions auprès du Département travaux sanitaires Groupe scolaire

Dans le cadre des travaux de réfection des sanitaires du Groupe scolaire, Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à entreprendre les démarches de demande de subventions auprès du Département.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les modalités de financement du Département de la Seine-Maritime

Vu les devis des entreprises retenues par la commission d'appel d'offre

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder Madame le Maire à faire une demande de subventions auprès du Département de la Seine-Maritime pour la réfection des sanitaires du Groupe scolaire.

6- Délibération : demande de subvention remplacement chaudière Groupe scolaire

Dans le cadre du remplacement de la chaudière du Groupe scolaire, Madame le Maire demande l'autorisation pour entreprendre les démarches afin d'obtenir une subvention de la part de la DETR et du Département.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les modalités de financement du Département de la Seine-Maritime

Vu le devis de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offre

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder Madame le Maire à faire une demande de subventions auprès du Département de la Seine-Maritime et de la DETR pour le changement de la chaudière du Groupe scolaire.

7- Délibération : SDE76 adhésion conseil et diagnostic en énergie

Madame le Maire fait part à l'assemblée de sa volonté d'adhérer au conseil et diagnostic en énergie du SDE76, l'adhésion est de 1100€.

Il s'agit d'adhérer afin que le SDE76 mène une étude sur le diagnostic en énergie des bâtiments municipaux.

Après avoir longuement discuté sur ce sujet, l'assemblée délibérante décide de ne pas adhérer au diagnostic en énergie.

8- Délibération : externalisation du cimetière

Madame le Maire fait part à l'assemblée, qu'à nouveau des plaintes arrivent en mairie au sujet du cimetière. Nous sommes face à un réel problème d'entretien, accentué par un manque de main d'œuvre et la labélisation en zérophyto de la commune. La question est posée pour l'externalisation de l'entretien du cimetière.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité décide :

- d'autoriser Madame le Maire à demander des devis auprès des entreprises d'espaces verts.

9- Délibération Effacement de réseau Route de Roncherolles

Dans le cadre de l'aménagement de la Route de Roncherolles, il convient d'enfourer les réseaux dans cette rue. Madame le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager la demande de travaux auprès du SDE76, les crédits sont inscrits au budget.

Vu le CGCT

Vu l'estimation des travaux : 278 000€

Recettes SDE76 : 220 000€

Autofinancement : 58 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à établir et à signer tout document relatif à la demande de subvention.

Urbanisme

10- Délibération : recréation de la sente piétonne entre la Rue aux Juifs et la Rue 19 mars 1962

Madame le Maire vous demande l'autorisation de recréer une sente piétonne entre la Rue du 19 mars 1962 et la Rue aux Juifs, sur la parcelle F 112.

Cette sente permettrait aux administrés d'emprunter les chemins sans croiser de véhicules.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- De recréer la sente piétonne sur la parcelle F112.

Questions diverses

11- Antenne Orange.

Une demande de la part d'orange a été faite, pour installer une antenne comme celle déjà présente au niveau des ateliers communaux. Proposition leur a été faite sur une partie du terrain des ateliers municipaux. Cet emplacement ne leur convient pas.

Ils ont fait appel à des administrés, leur projet se porterait sur la Rue du Bosc. C'est au propriétaire du terrain de donner son accord.

12- Parcelle F57 Rue aux Juifs

Madame le Maire a reçu la famille des propriétaires de la parcelle F57, qui a fait part de son mécontentement sur le fait que la Mairie soit opposée au 1^{er} projet présenté par FEI.

Madame le Maire a fait part que le projet qui leur a été présenté dans un 2^{ème} temps est plus satisfaisant bien que toujours discutable.

13- Devis peinture Groupe scolaire

Madame le Maire fait part des devis de peinture pour les travaux du groupe scolaire cet été.

Toutes les classes seront peintes, les sols de l'étage seront changés sauf dans une classe et dans la bibliothèque.

14- Travaux sanitaires groupe scolaire

Suite à de nombreux problèmes de fuites, et de commodité. Les sanitaires de l'élémentaires au rdc seront entièrement refaits. Dans les sanitaires des maternelles, ce sont des cloisons séparatives entre chaque toilette qui seront posées.

15- Devis portail Clef des Champs – Route de Roncherolles

Madame le Maire informe les élus qu'un portail électrique sera posé à l'automne à la Clef des Champs. Ce dispositif devrait permettre la fermeture automatique de celle-ci le soir.

La séance est levée à 22h17.